

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

MARS 2019

PRINCIPALES TENDANCES

A fin mars 2019 et en comparaison avec la même période de l'année 2018, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 0,6% provenant de :

- L'augmentation de 15,4% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+7,5%), de la taxe de services communaux (+25%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+1,7%) et de la taxe professionnelle (+132,5%), sachant qu'à fin mars 2018 la taxe professionnelle avait enregistré une baisse de 51,1% (93 MDH à fin mars 2018 contre 190 MDH à fin mars 2017);
- La diminution de 0,8% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'effet conjugué de la hausse de 3% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la baisse de 197 MDH de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance;
- La baisse de 14,6% des recettes non fiscales provenant notamment de la baisse des subventions (-54,4%) et des fonds de concours (-43,2%);

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 66,5% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 6,3% en raison de la hausse de 7,5% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 0,3% des dépenses de personnel et de 27% des autres dépenses de biens et services et de la baisse de 4,5% des charges en intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en baisse de 12,5%, passant de 547 MDH à fin mars 2018 à 479 MDH à fin mars 2019.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,6 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 4,1 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 123 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 4,3 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 195 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin mars 2019, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 35 MMDH dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2018	Prévisions 2019	Mars 2019	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	8 682	23 190	8 732	38%	0,6%
1.1- Recettes fiscales :	7 380	18 855	7 620	40%	3,3%
<i>Impôts directs</i>	1 828	7 972	2 111	26%	15,4%
<i>Impôts indirects</i>	5 552	10 884	5 510	51%	-0,8%
1.2- Recettes non fiscales :	1 302	4 335	1 112	26%	-14,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	190	613	197	32%	3,7%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	168	613	214	35%	27,2%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	634	1 673	306	18%	-51,7%
<i>Autres recettes</i>	310	1 436	395	28%	27,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES	4 062	29 039	4 318	15%	6,3%
2.1- Biens et services :	3 666	27 988	3 940	14%	7,5%
<i>Personnel</i>	2 687	13 306	2 696	20%	0,3%
<i>Autres biens et services</i>	979	14 682	1 244	8%	27,0%
2.2-Intérêts de la dette :	396	1 051	378	36%	-4,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	4 620	-5 848	4 414		
4- INVESTISSEMENT²	547	18 508	479	3%	-12,5%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	3	4	3		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	192	-2 663	120		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	4 268	-27 015	4 059		
8- FINANCEMENT² :	-4 268	27 015	-4 059		
<i>Recettes d'emprunt</i>	125	0	221		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-372	-1 278	-371		
<i>Variation de l'excédent</i>	-4 021	28 293	-3 909		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Mars 2018	Prévisions 2019	Mars 2019	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	7 380	18 855	7 620	40%	3,3%
IMPÔTS DIRECTS	1 828	7 972	2 111	26%	15,4%
<i>Taxe de services communaux³</i>	211	2 383	264	11%	25,0%
<i>Taxe professionnelle³</i>	112	1 952	259	13%	132,5%
<i>Taxe d'habitation³</i>	25	331	34	10%	34,1%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	661	955	673	70%	1,7%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	453	1 254	475	38%	4,9%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	367	1 097	406	37%	10,8%
IMPÔTS INDIRECTS	5 552	10 884	5 510	51%	-0,8%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	4 786	8 872	4 928	56%	3,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	197	340	0		
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	168	518	178	34%	5,8%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	40	174	58	33%	46,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	50	228	57	25%	12,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	49	144	44	31%	-9,8%
<i>Taxe de séjour</i>	51	82	57	70%	10,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	63	184	70	38%	10,9%
<i>Autres impôts indirects</i>	146	343	118	34%	-19,7%
RECETTES NON FISCALES	1 302	4 335	1 112	26%	-14,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	190	613	197	32%	3,7%
<i>Redevance OTDP communal</i>	168	613	214	35%	27,2%
<i>Fonds de concours</i>	152	274	87	32%	-43,2%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	94	400	94	23%	-0%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	1	174	0	0%	
<i>Subventions</i>	481	1 399	219	16%	-54,4%
<i>Recettes diverses</i>	216	862	302	35%	39,7%
TOTAL DES RECETTES	8 682	23 190	8 732	38%	0,6%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	1 332	1 050	6 350	8 732
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	148	42	1 871	2 061
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	148	34	1 208	1 390
<i>Produits des services</i>	0	0	204	204
<i>Produits des biens</i>	0	8	459	467
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	22	0	534	557
Taxe de services communaux	20	0	244	264
Taxe professionnelle	0	0	259	259
Taxe d'habitation	3	0	31	34
1.3- Ressources transférées :	1 162	1 008	3 945	6 115
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	36	1 001	3 891	4 928
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	881	0	0	881
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	245	7	54	306
2- DEPENSES ORDINAIRES	534	551	3 233	4 318
2.1- Biens et services :	391	529	3 020	3 940
<i>Personnel</i>	41	476	2 180	2 696
<i>Autres biens et services</i>	350	53	840	1 244
2.2-Intérêts de la dette	143	23	213	378
3- SOLDE ORDINAIRE	798	499	3 118	4 414
4- INVESTISSEMENT	190	79	209	479
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	0	1	3
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	-5	125	120
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	609	414	3 035	4 059
8- FINANCEMENT :	-609	-414	-3 035	-4 059
<i>Recettes d'emprunt</i>	102	42	77	221
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-133	-22	-215	-371
<i>Variation de l'excédent</i>	-578	-434	-2 897	-3 909

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin mars 2019 laisse apparaître une hausse de 0,6% des ressources et de 6,3% des dépenses ordinaires, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 479 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 123 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 4,1 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 8,7 MMDH en augmentation de 0,6% par rapport à fin mars 2018. Ceci s'explique par la hausse de 60,2% des recettes gérées par l'Etat et de 8,6% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 5% des recettes transférées.

Ressources des collectivités territoriales				
	2018	Prévisions	2019	Evol. %
Transférées	6 437	13 236	6 115	-5,0%
Gérées par l'Etat	347	4 666	557	60,2%
Gérées par les collectivités	1 898	5 289	2 061	8,6%
TOTAL	8 682	23 190	8 732	0,6%

1.1-RECETTES FISCALES

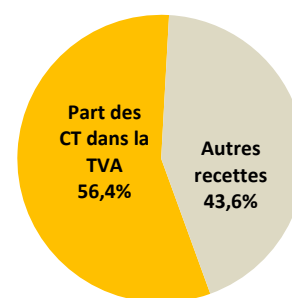
Les recettes fiscales ont atteint 7,6 MMDH, en augmentation de 3,3% par rapport à leur niveau à fin mars 2018, suite à la hausse de 15,4% des impôts directs et la baisse de 0,8% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 87,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mars 2019.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 6,1 MMDH à fin mars 2019 contre 6,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 5%. Ceci résulte de la diminution des recettes des subventions (219 MDH contre 481 MDH), des fonds de concours (87 MDH contre 152 MDH) et de 197 MDH de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance, conjuguée à l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (881 MDH contre 820 MDH)⁴ et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (4.928 MDH contre 4.786 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 56,4% de leur part dans le produit de la TVA.

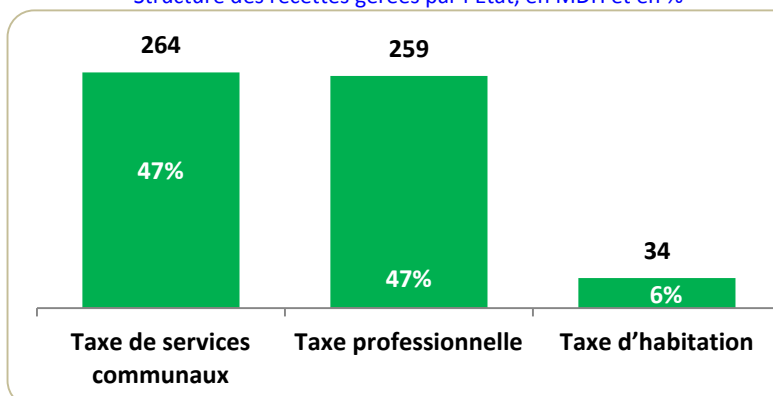
Structure des recettes des collectivités en 2019



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin mars 2019, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 557 MDH contre 347 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 60,2%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+25%), de la taxe d'habitation (+34,1%) et de la taxe professionnelle (+132,5%), sachant qu'à fin mars 2018 la taxe professionnelle avait enregistré une baisse de 51,1% (93 MDH à fin mars 2018 contre 190 MDH à fin mars 2017).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

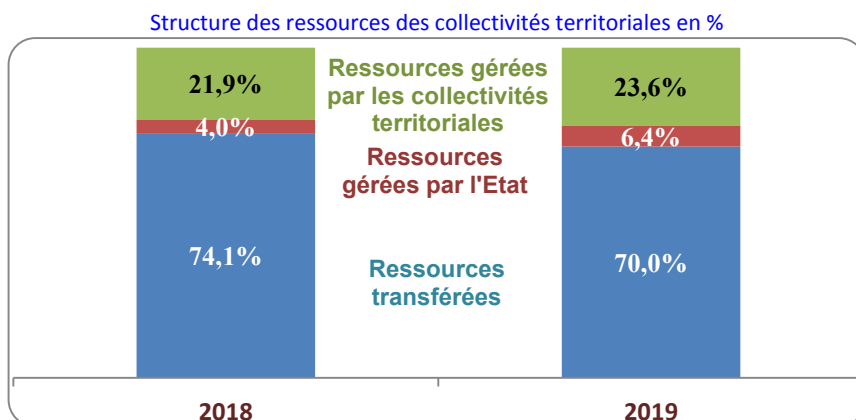


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 4% en 2018 à 5% en 2019 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2019).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 2.061 MDH à fin mars 2019 contre 1.898 MDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (673 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (214 MDH), les recettes domaniales (197 MDH) et la taxe sur les opérations de construction (178 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin mars 2018 et fin mars 2019, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat et des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution et de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

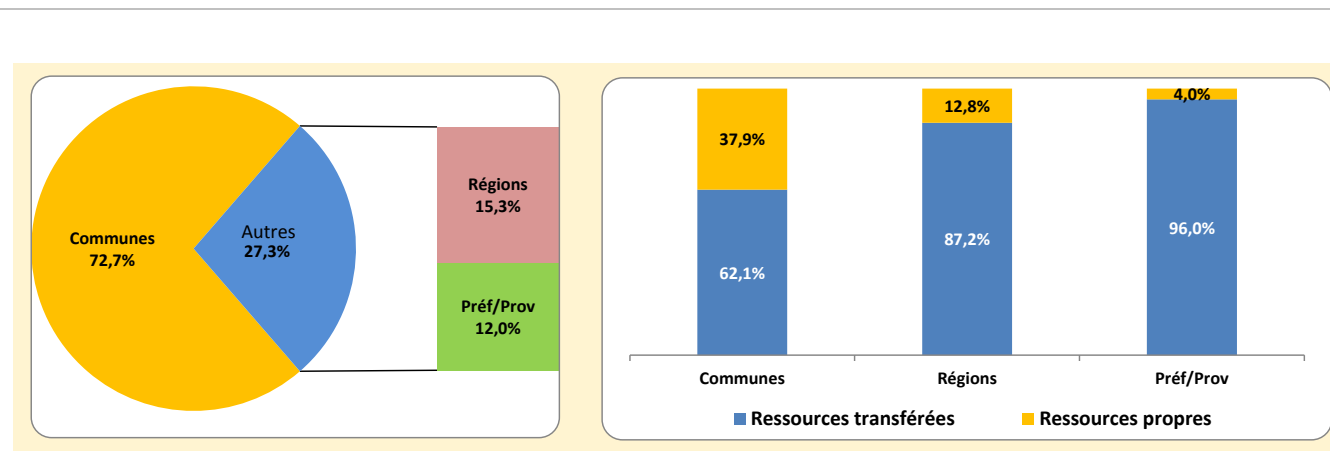
Les recettes non fiscales ont atteint 1,1 MDH, en diminution de 14,6% par rapport à leur niveau à fin mars 2018, en raison principalement de la diminution des subventions de l'Etat (219 MDH contre 481 MDH) et des fonds de concours (87 MDH contre 152 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (56 MDH contre 106 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 6,4 MMDH et représentent 72,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin mars 2019.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin mars 2019, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 62,1% des recettes des communes contre 87,2% pour les régions et 96% pour les préfetures et provinces.

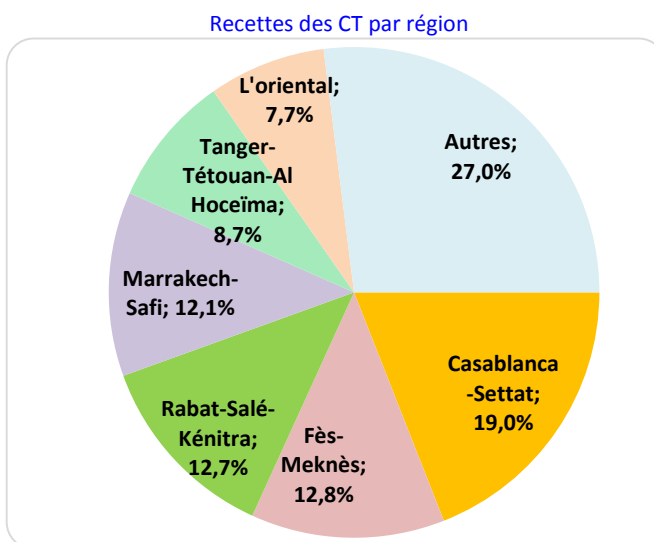


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (1.662 MDH) représentent 19% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Fès-Meknès vient en second rang avec 12,8% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,6%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	556	281	825	1 662
Fès-Meknès	198	25	892	1 115
Rabat-Salé-Kénitra	273	117	717	1 107
Marrakech-Safi	296	10	755	1 061
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	219	59	478	756
L'oriental	126	14	535	675
Souss-Massa	159	33	438	629
Béni Mellal-Khénifra	90	12	474	576
Drâa-Tafilalet	29	5	371	405
Laâyoune-Sakia El Hamra	95	0	281	376
Guelmim-Oued Noun	17	1	210	228
Dakhla-Oued Ed Dahab	3	0	139	143
TOTAL	2 061	557	6 115	8 732

2- DEPENSES

A fin mars 2019, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 5,2 MMDH, en hausse de 3,7% par rapport à leur niveau à fin mars 2018. Elles se composent à hauteur de 83,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin mars 2019, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 4,3 MMDH, soit une augmentation de 6,3% par rapport à leur niveau à fin mars 2018 en raison de la hausse de 7,5% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 0,3% des dépenses de personnel et de 27% des autres dépenses de biens et services et de la baisse de 4,5% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Personnel	2 687	13 277	2 696	20%	0,3%
Autres biens et services	979	14 682	1 244	8%	27,0%
Intérêts dette	396	1 051	378	36%	-4,5%
TOTAL	4 062	29 009	4 318	15%	6,3%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin mars 2019 ont atteint 2.696 MDH contre 2.687 MDH à fin mars 2018, soit une hausse de 0,3%. Les salaires représentent 62,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 54,7% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 1,2 MMDH à fin mars 2019 contre 1 MMDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 53,8% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 378 MDH à fin mars 2019 contre 396 MDH un an auparavant, en baisse de 4,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin mars 2019 a dégagé un solde ordinaire positif de 4,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 4,6 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

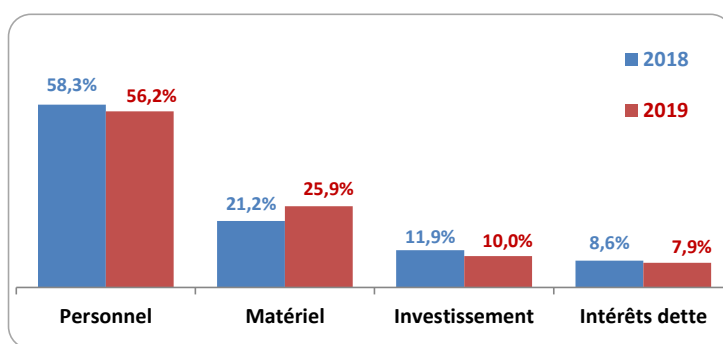
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 479 MDH à fin mars 2019 contre 547 MDH à fin mars 2018, soit une diminution de 12,5%.

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (73 MDH contre 182 MDH) et des acquisitions mobilières (20 MDH contre 81 MDH), conjuguée à la hausse des dépenses au titre des projets intégrés (197 MDH contre 119 MDH) et des programmes nationaux (143 MDH contre 117 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	182	5 985	73	1%	-59,7%
Projets intégrés ⁶	119	4 613	197	4%	65,5%
Acquisitions immobilières	47	3 565	45	1%	-3,8%
Acquisitions mobilières ⁷	81	950	20	2%	-74,9%
Programmes nationaux ⁸	117	3 088	143	5%	21,9%
Subventions	1	306	0	0%	-91,0%
TOTAL	547	18 508	479	3%	-12,5%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin mars 2018 et fin mars 2019 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de matériel, conjuguée à la baisse des parts des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

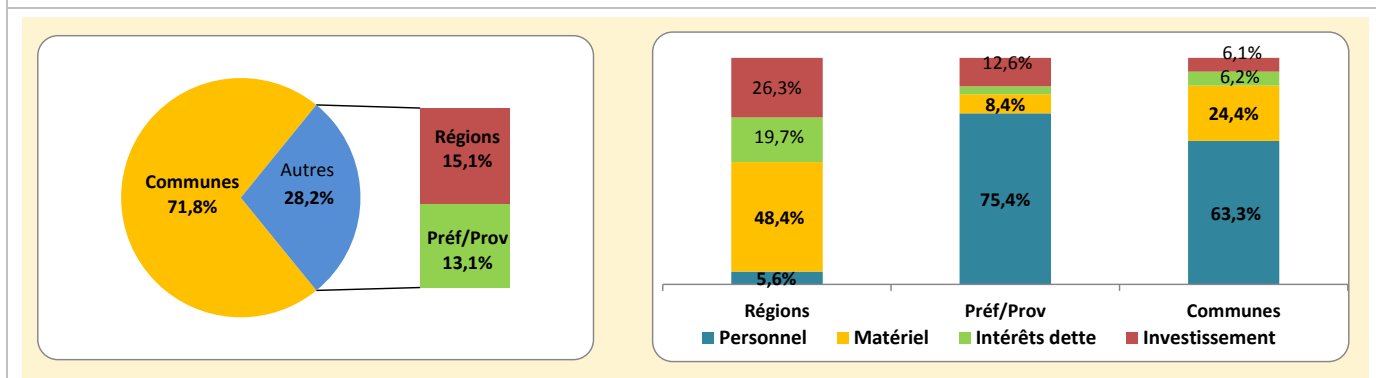
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 3,4 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales, est de 71,8% à fin mars 2019.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin mars 2019 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (63,3%) et des préfectures et provinces (75,4%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées hauteur de 48,4% des dépenses de matériel, de 26,3% de dépenses d'investissement, de 19,7% des charges en intérêts de la dette et de 5,6% des dépenses de personnel.

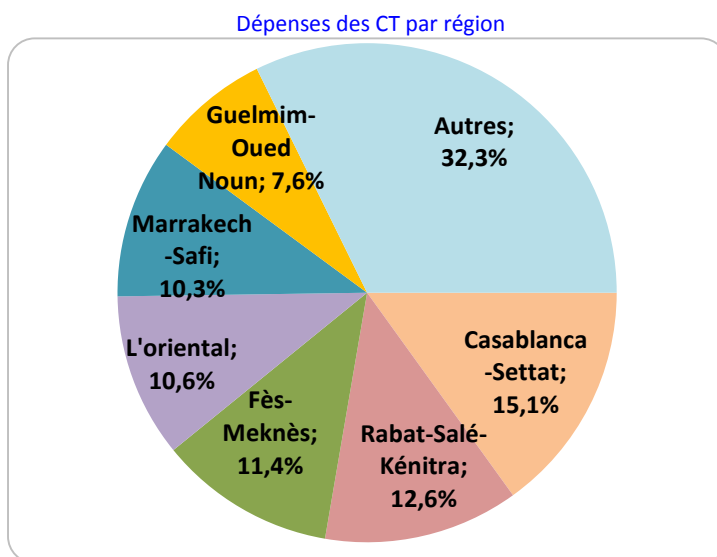


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 67,7% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (722 MDH) représentent 15,1% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,3% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	549	60	75	38	722
Rabat-Salé-Kénitra	375	141	31	59	606
Fès-Meknès	328	152	46	24	549
L'oriental	265	61	52	132	510
Marrakech-Safi	279	149	22	46	496
Guelmim-Oued Noun	58	298	2	7	365
Souss-Massa	175	118	43	11	347
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	242	81	17	4	344
Laâyoune-Sakia El Hamra	113	94	28	106	341
Béni Mellal-Khénifra	182	47	20	42	291
Drâa-Tafilalet	104	35	13	10	162
Dakhla-Oued Ed Dahab	25	9	28	1	63
TOTAL	2 696	1 244	378	479	4 796

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin mars 2019 des soldes positifs de 3 MDH et de 120 MDH respectivement contre un solde positif de 3 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 192 MDH pour les comptes spéciaux à fin mars 2018.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4,1 MMDH à fin mars 2019 contre un excédent global de 4,3 MMDH enregistré un an auparavant.

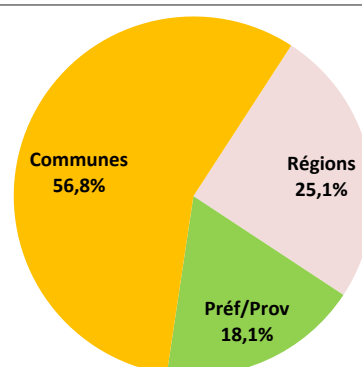
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin mars 2019, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 221 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 371 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 3,9 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin mars 2019 se sont élevés à 35 MMDH, dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 56,8% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin mars 2019



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.